



## Alerte en fiscalité canadienne

### Faits saillants du budget du Yukon 2019-2020

Le 18 mars 2019

Le 7 mars 2019, M. Sandy Silver, ministre des Finances et premier ministre du Yukon, a déposé le budget du territoire pour 2019-2020 devant l'Assemblée législative.

Aucune nouvelle taxe n'a été annoncée et aucun changement n'a été proposé aux taxes existantes.

Le ministre des Finances a indiqué que l'économie du Yukon est en bonne position pour tirer parti de l'élan récemment amorcé. Les travaux préparatoires pour deux nouvelles mines et la prévision d'une croissance de la population sont des éléments essentiels de cette perspective économique.

#### Perspectives budgétaires et économiques

La croissance du PIB réel est estimée à 2,6 % en 2018 et est estimée en 2019 et en 2020 à 3,3 % et 2,4 %, respectivement.

L'emploi devrait afficher une croissance de 2,5 % en 2019, suivie d'une augmentation plus modeste de 1 % par la suite. À mesure que la croissance de l'emploi ralentira, le taux de chômage devrait augmenter, mais demeurer inférieur à 5 % de 2019 à 2023.

Le ministre des Finances prévoit un déficit de 5,9 millions de dollars pour 2019-2020 (sur une base non consolidée), comparativement à un déficit de 7,1 millions de dollars pour 2018-2019, selon les prévisions budgétaires supplémentaires du territoire. Pour 2020-2021, un surplus de 5,0 millions de dollars est prévu.

Les frais d'exploitation et d'entretien devraient augmenter de 1,9 % en 2019-2020 et le total des recettes du gouvernement devrait augmenter de 5,5 % par rapport à 2018-2019. Cette croissance est principalement attribuable aux transferts du gouvernement fédéral qui comptent pour 85 % des revenus.

## Mesures visant l'impôt des particuliers

Aucun changement aux taux d'imposition sur le revenu des particuliers n'a été annoncé dans ce budget. Par conséquent, les taux d'imposition sur le revenu des particuliers demeurent les suivants pour 2019 :

<b>Taux marginaux combinés (fédéral et Yukon) les plus élevés pour les particuliers - 2019</b>	
Intérêts et revenu ordinaires	45,80/48,00 %
Gains en capital	22,90/24,00 %
Dividendes déterminés	25,89/28,93 %
Dividendes non déterminés	39,64/42,17 %

Remarque : Le taux le moins élevé s'applique aux revenus se situant entre 210 371 \$ et 500 000 \$; le taux le plus élevé s'applique aux revenus supérieurs à 500 000 \$.

## Mesures visant les entreprises

Le budget n'apporte aucune modification aux taux d'imposition des sociétés. Par conséquent, les taux d'imposition des sociétés demeurent comme suit pour 2019 :

<b>Taux d'imposition sur le revenu des sociétés au Yukon – année civile 2019</b>		
	<b>Yukon</b>	<b>Taux combinés (fédéral et Yukon)</b>
Taux général d'imposition des sociétés	12,0 %	27,0 %
Taux d'imposition général sur les activités de fabrication et de transformation	2,5 %	17,5 %
Taux d'imposition sur les bénéfices de fabrication et de transformation (petites entreprises)	1,5 %	10,5 %
Taux d'imposition des petites entreprises (plafond de 500 000 \$)	2,0 %	11,0 %

## Autres mesures

### Taux de la taxe sur le tabac

Les taux de la taxe sur les produits du tabac en 2019 continueront de refléter les derniers changements de la taxe entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018. La taxe sur les cigarettes et le tabac en vrac demeure à 30 cents par cigarette ou gramme. Cette information n'était pas incluse dans le budget, mais est affichée sur le [site web du ministère des Finances](#).

### Programme de rabais sur la tarification du carbone

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la taxe sur le carbone du gouvernement fédéral sera appliquée aux carburants achetés au Yukon. Les émissions de dioxyde de carbone seront tout d'abord taxées au taux de 20 \$ la tonne. Ce taux augmentera le 1<sup>er</sup> avril de chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 50 \$ la tonne, en avril 2022. Le programme de rabais sur la tarification du carbone du Yukon vise à remettre tous les revenus provenant de la taxe sur le carbone aux particuliers, aux sociétés, aux Premières Nations et aux gouvernements municipaux. Ces rabais seront définis plus en détail lors de discussions futures.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site web du ministère des Finances](#).

## Votre équipe de spécialistes :

### Bureau national

#### Fatima Laher

Leader, Clients et secteurs, Fiscalité  
Tél. : 416-601-6570

#### Albert Baker

Leader national de la politique fiscale  
Tél. : 416-643-8753

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7  
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500<sup>MD</sup> par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#) ou [Facebook](#).

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.